

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 20 mai 2021

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le jeudi vingt mai deux mil vingt et un à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jacques Feaud.

Sont présents : Mesdames Christelle Bozon, Michèle Signerin, Claudia Genet, Céline Monin et Messieurs Jacques Gauthier, Alexandre Clément, Sébastien Mayer, Didier Blanc et André Bouton.

Est absent : Denis Chagnard (pouvoir donné à M. Jacques Feaud)

Madame Céline Monin a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 8 avril 2021

Le compte-rendu de la réunion du jeudi 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.

Décision modificative n°1 du budget lotissement

Virements de crédits

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement				
R 7588/75 : Autres prod divers de gestion		+ 2.00 €		
R 7588/042 : Autres prod. Div gest° courante	- 2.00 €			
Total section de fonctionnement	0.00 €		0.00 €	
Total section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Réhabilitation de la Place du 19 Mars 1962 avec mises aux normes accessibilité des toilettes publiques

La Région Auvergne Rhône-Alpes a voté le 30 avril 2021 une aide financière de 22 686 € HT, soit 50 % du coût total du projet.

Monsieur Alexandre Clément émet l'idée des toilettes publiques autonettoyantes en préfabriqué, ce qui éviterait le nettoyage à l'employé communal. Monsieur le Maire explique que le bâtiment actuel en pierres sera conservé.

*Les élus s'interrogent sur le choix des couvertines d'un mur en pierre, dans le devis initial de M. BOUNIHI il était chiffré des couvertines en béton de ciment blanc. Ils hésitent entre le béton et les pierres, ce qui ferait un gros écart de prix.
Monsieur le Maire demandera le chiffrage pour les pierres et se renseignera auprès de la Région s'il est possible de changer ceci dans le dossier de demande de subvention.*

ONF : désignation de 3 garants

L'Office National des Forêts demande de désigner 3 garants pour les bois.

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de nommer comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :
 - *Monsieur Sébastien Mayer*
 - *Monsieur André Bouton*
 - *Monsieur Dominique Charrier.*

Questions diverses

Réserve incendie au hameau de Dingier

Le projet correspond à une opération éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour 2021. Un dossier de demande de subvention a été déposé, le taux de base d'aide est de 20 %, le taux maximum est de 80 % et le plafond de subvention est de 10 000 €.

La commune peut donc obtenir au minimum 2 000 € et au maximum 8 000 € de subvention.

Pour rappel, le devis de l'entreprise s'élève à 16 899,50 € HT.

Facturation du contrat de maintenance de l'église

L'entreprise BODET a facturé comme les années précédentes, une visite de maintenance (liée au contrat de maintenance du 15/01/2017). La facture d'un montant de 307,25 € TTC a été annulée suite à la demande de M. le Maire en raison des nombreux dysfonctionnements (horloge, cloches...) que connaît l'église depuis le remplacement du beffroi.

Achèvement des travaux au lotissement (volet paysager)

L'entreprise a achevé les travaux d'engazonnement par petites touches comme il était convenu dans le marché initial.

Il était convenu de planter des arbres, une réunion sera organisée avec les habitants du lotissement sur place pour déterminer les variétés d'arbres à planter au mois de novembre à janvier 2022.

Circulation des voitures « Route du Village » entrée et sortie

Le prêt de la CA3B du radar pédagogique est effectif du 17 mai au 2 juillet 2021.

Circulation des voitures au niveau du lotissement et avec le village

Il est décidé de conserver la chicane au niveau de l'habitation de M. Alexandre Clément et la zone 30 km/h.

Prochain conseil municipal

Il a été fixé la date du mardi 22 juin 2021 à 19 heures pour le prochain conseil municipal.

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes.

*Le Maire,
Jacques FEAUD.*